

La marque SLV est synonyme de service et de qualité.

Ceci, l'entreprise SLV Belgium, Herentalsebaan 429, 2160 Wommelgem le souligne en octroyant une

garantie du fabricant de 5 ans sur les produits SLV

conformément aux dispositions suivantes :

Indépendamment de la garantie légale, nous garantissons que nos produits sont exempts de vices de matériel, de construction ou de fabrication pour une période de 5 ans à compter de la date de facturation si le produit a été utilisé conformément aux spécifications.

Champ d'application

Cette garantie s'applique à tous les luminaires vendus sous la marque SLV du portefeuille 2018 actuel (BIG WHITE 2018, NoNonsense 2018, Ventes en ligne 2018) y compris les ballasts, les auxiliaires de commande ou les composants installés fixes (modules LED, drivers, blocs d'alimentation, transformateurs, etc.) ainsi que pour les produits vendus avec une date de facturation d'un concessionnaire SLV agréé après le 05/05/2018.

Elle ne s'applique pas aux fabrications spéciales, ni aux articles réduits (liste des promotions), aux ampoules classiques, retrofit et à LED, aux bandes LED et aux profilés de montage LED associés, aux barres lumineuses, aux composants et accessoires tels que les accus et les piles ainsi qu'aux appareils de commande, logiciels et marchandises installés non fixes, que SLV vend sous une marque étrangère.

La garantie est valable à l'échelle mondiale sauf en Amérique du Nord.

Les droits légaux en matière de vices, en particulier les droits de garantie selon le § 437 n'en sont pas affectés. L'acheteur y a droit dans tous les cas, indépendamment du fait si le vice est couvert ou non par la garantie ou s'il faudra ou non recourir à la garantie.

Nos conditions générales de vente s'appliquent également, de même que les politiques de retour et les conditions de réparation.

Portée de la garantie

Conditions

La garantie exige manifestement

1. que le produit ait été installé et mis en service correctement selon les instructions de montage jointes ;
2. que le produit est utilisé (utilisation prévue) conformément aux spécifications techniques pertinentes, conformément à la loi en vigueur et aux normes ou codes applicables (en particulier selon la fiche technique, les directives d'application, les normes CEI) ;
3. que les valeurs limites de la température ambiante et de la tension de réseau ne soient ni inférieures, ni supérieures aux valeurs indiquées dans les spécifications du produit et de l'application (fiche technique) ;
4. qu'aucune modification sur le produit à l'état livré (p. ex. remplacement par des composants tiers) n'a été effectuée. Les mises à jour et les améliorations fonctionnelles ne peuvent être faites que par SLV ;
5. que les entretiens et nettoyages réguliers du produit sont effectués conformément aux spécifications de SLV (instructions de montage) ou aux pratiques généralement reconnues ;
6. que le produit n'est pas exposé à des substances chimiques ou à des contraintes mécaniques inappropriées. Le produit ne doit pas entrer en contact avec des substances dont les propriétés affectent la fonctionnalité du luminaire (détergents, alcalins et acides, sels de voirie, etc.) et ne peut pas être exposé à des conditions environnementales extrêmes, telles que les influences marines ou

désertiques, dans les zones industrielles ou des fermes d'élevage. Une garantie pour des défaillances dues à de telles situations, nécessite l'accord écrit préalable de SLV.

La garantie s'applique à une durée de fonctionnement de 4 500 heures/an, ce qui est la norme généralement acceptée pour l'application professionnelle habituelle.

La garantie ne couvre que les défaillances de produits causées par des vices de matériel, de construction ou de fabrication confirmées et qui dépassent le taux de défaillance moyen. Pour les auxiliaires de commande ou les composants tels que les ballasts électroniques et les modules LED, le taux de défaillance moyen est de 0,2%/1 000 heures de fonctionnement, à moins que la durée de vie nominale et le taux de défaillance nominal soient définis différemment dans les spécifications d'utilisation et du produit. Une défaillance dans le taux de défaillance nominal n'est donc pas couvert par la garantie.

Une certaine perte de flux lumineux reflète l'état actuel de la technique et n'est donc pas couverte par la garantie. Ceci s'applique également à la tolérance de couleur des modules LED.

Les ampoules sont à remplacer sans tarder à la fin de leur durée de vie.

Exclusions

Sont exclus de la garantie :

1. les dommages qui n'affectent pas le bon fonctionnement du produit, p. ex. les égratignures, les fissures, les bosses, la peinture, les éléments décoratifs, etc. ;
2. les détériorations mécaniques, telles que les dégâts de transport ;
3. les dommages causés par une utilisation incorrecte ou inappropriée du luminaire, comme p. ex. une détérioration et un encrassement dus à un entretien, un nettoyage inadéquat, à des dommages imputables à une surtension/sous-tension ou à l'humidité, à des dommages dus à des excès de force mécaniques, etc. ;
4. les dommages imputables aux conditions d'alimentation électrique, y compris les pics de tension brefs, la surtension ou la sous-tension ;
5. les dommages imputables aux erreurs logicielles, bugs, virus ou équivalents ;
6. les dégâts causés par des événements de force majeure ;
7. les composants et pièces sujets à l'usure ou au vieillissement naturel, comme p. ex. les joints, les éléments en plastique, les câbles de connexion, etc. ;
8. les frais et les détériorations si aucun défaut sur le produit ne peut être détecté ;
9. les dommages indirects encourus pour éliminer les défauts (p. ex. le démontage et le remontage des luminaires, les frais de déplacement, les engins de levage, les échafaudages, les pertes de profits, les dommages imputables aux pertes d'exploitation) sont à charge du client. Par ailleurs, toute responsabilité pour les dommages est exclue, en particulier la responsabilité pour les dommages consécutifs.

De plus, toutes les autres causes de dommages non citées ici et qui ne relèvent pas de notre responsabilité ou représentent une négligence de l'utilisateur sont exclues.

Gestion

Les demandes de garantie sont traitées par la société de distribution respective du groupe SLV dans le pays où le produit a été acheté et mis en service pour la première fois.

Les réclamations de garantie doivent être faites dans les 30 jours suivant la découverte du défaut sous forme de texte ou via un portail en ligne chez SLV ou la société de distribution respective du groupe SLV en joignant une copie de la facture et une preuve probante du défaut qui a surgi (infos sur le produit défectueux, description détaillée du problème, moment de la défaillance).

Si, après avoir examiné et testé le produit, les réclamations s'avèrent être couvertes par la garantie, SLV sera libre de réparer, de remplacer ou d'offrir une réduction de prix pour le produit défectueux. Sous réserve de divergences par rapport au produit d'origine dues aux progrès techniques et de divergences acceptables concernant le design et les caractéristiques.

Clauses finales

Cette garantie ne couvre pas les défaillances de produits auxquelles il a déjà été remédié dans le cadre sous garantie par remplacement, réparation ou réduction de prix.

SLV se réserve le droit de prendre la décision finale en matière de la validité d'une demande de garantie.

Le droit de garantie ne prolonge ni la durée de garantie ni ne prévoit une nouvelle garantie. Le délai de garantie pour les pièces de rechange incorporées expire en même temps que la garantie de l'ensemble du produit.

Les garanties données dans le cadre de ces garanties sont les seules garanties données par SLV en ce qui concerne les produits et remplacent toutes les autres garanties, expresses ou implicites.

La relation juridique dans le cadre de la garantie est régie exclusivement par le droit allemand à l'exclusion de la convention sur les ventes internationales par l'ONU. Le seul lieu d'exécution est Aix-la-Chapelle.

Si vous avez des questions sur nos droits de garantie, n'hésitez pas à nous contacter :

SLV Belgium
Herentalsebaan 429
2160 Wommelgem
03/380.30.08
info@slvbelgium.be